

Concours de gravure sur bois

Autor(en): **Le Grand Roy, H. / Dompmartin, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1901)**

Heft 18-20

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS DE GRAVURE SUR BOIS

La Section des Beaux-Arts de l'Institut National Genevois ouvre un concours ayant pour objet la GRAVURE SUR BOIS.

Les artistes, quelle que soit leur résidence, et les artistes étrangers établis en Suisse, sont admis à y prendre part.

Le Concours a pour but définitif la reproduction en gravure sur bois du projet de Diplôme de M. J. Simonet, récompensé en 1900.

En conséquence, les concurrents auront à reproduire en gravure sur bois, une partie détachée de ce Diplôme, laquelle, gravée devra mesurer 20 1/2 cm. sur 9 1/2.

Les concurrents devront soumettre au Jury le bois gravé, accompagné de deux épreuves tirées en noir sur Chine fort. Les papiers transparents seront exclus.

Les œuvres envoyées seront jugées par un Jury composé de 6 membres choisis parmi les artistes non concurrents habitant Genève. Les délibérations seront conduites par le Président de la Section des Beaux-Arts de l'Institut. Le Jury sera composé comme suit : 3 Jurés nommés par la Section et choisis parmi ses membres, et 3 nommés par les concurrents.

La Section des Beaux-Arts met à la disposition du Jury pour ce Concours, une somme de 275 francs.

Si le Jury estime qu'il y a lieu de délivrer un 1^{er} prix, la somme affectée à ce dernier ne pourra pas être inférieure à 150 francs.

L'artiste ayant obtenu un premier prix aura à exécuter le Diplôme complet. En conséquence, les concurrents devront s'engager par écrit à le graver pour la somme de 700 francs.

La partie gravée de ce Diplôme mesurera 48 cm. sur 35 cm. De ces Dimensions est à déduire un blanc de 48 cm. sur 8 cm. environ, réservé au texte typographique. La Section des Beaux-Arts prendra à sa charge, pour l'exécution du Diplôme complet, les frais du bois et du report photographique.

Pour le Concours, les planches gravées ne seront pas signées, mais porteront un signe ou une devise au dos du bois. Les épreuves porteront le même signe ou la même devise qui sera répété sur deux plis cachetés contenant :

Le premier, l'engagement écrit d'exécuter le Diplôme au cas où le Jury décernerait un 1^{er} prix.

Le deuxième, les noms des trois membres du Jury. Ce dernier devra porter sur l'enveloppe, la mention : *Bulletin de vote*.

A la suite de la décision du Jury, une Exposition publique de tous les envois aura lieu dans la Salle de l'Institut.

Les concurrents devront faire parvenir leurs travaux à l'adresse du Président de la Section des Beaux-Arts, au Bâtiment Electoral, Genève, au plus tard le 20 février 1902, à 6 heures du soir.

Les travaux primés deviendront la propriété de la Section. Les concurrents non primés devront faire retirer leurs travaux dans les huit jours qui suivront la clôture de l'Exposition.

Les concurrents pourront se procurer le programme auprès du concierge du Bâtiment Electoral.

Les documents nécessaires, c'est-à-dire la photographie du morceau à exécuter (*grandeur d'exécution*) ainsi que la reproduction en 18-24 du Diplôme complet, seront remis ou envoyés aux concurrents qui en feront la demande, soit directement, soit par un intermédiaire, à Monsieur Frédéric Boissonnas, photographe, quai de la Poste, à Genève, contre la somme de 5 francs. Cette somme sera remboursée à tous ceux qui auront pris part au concours.

Le président de la Section des Beaux-Arts.

H. LE GRAND ROY

Le Secrétaire.

J. DOMPMARTIN

Liste des Sociétaires. -- Mitglieder-Verzeichniss.

Le Comité central prie les secrétaires des sections de contrôler l'exactitude des adresses et d'informer la Rédaction des erreurs qu'ils relèveront.

Le Comité central ne sera pas responsable des irrégularités postales provenant d'adresses fausses ou insuffisantes.

Das Centralkomite ersucht die Sekretäre der Sektionen die Richtigkeit der Adressen prüfen zu wollen und etwaige Irrtümer der Redaktion mitzuteilen.

Das Centralkomite lehnt jede Verantwortlichkeit für die durch unrichtige oder ungenügende Adressangaben entstehenden Unregelmässigkeiten ab.

Membres honoraires. — Ehrenmitglieder.

Ador, G., commissaire général de l'Exp. univ. Paris 1900, c. des Bastions, Genève.
Anker, Albert, peintre, Ins, Berne.
Duval, Etienne, peintre, Morillon, Genève.
Heaton, Clément, Neuchâtel.
Lachenal, Adrien, député, Genève.
Dr Stückelberg, peintre, Petersgraben, I, Bâle.

Membres honoraires passifs.

Crosnier, Jules, peintre, Ecole du Grütli, Genève.
Koch, architecte, Londres.
Loppé, G., peintre, 14, avenue du Trocadero, Paris.
Martin, Alfred, peintre, Ecole des Arts industriels, Genève.
Mauchain, peintre, Grand-Quai, Genève.
Petua, peintre, Winterthour.

Pignolat, peintre, Musée Rath, Genève.
Piguet, Rodolphe, rue Nouvelle, Paris.
Ritter, Kaspar, peintre, professeur an der Kunstakademie, Karlsruhe.
Rittmeyer, E., peintre, à Liedolsheim, près Karlsruhe.
Sommer, J., peintre, Lucerne.
Strong, I., architecte, Vevey-la-Tour.
Vallet, Ed., peintre, Puits-St-Pierre, Genève.
Vernay, J., peintre, rue Victor Massé, 33, Paris.
Way, peintre, Lausanne.
Zünd, Robert, alter Hornerstrasse, Lucerne.

Membres actifs. — Aktivenmitglieder. Section de Bâle.

Président :
de Goumois, Wilhelm, peintre, Äschenvorstadt, 37, Bâle.

Membres :

Breitenstein, peintre, à Binniugen, près Bâle.
Bürger, Fritz, peintre, Hirzbodenweg, 96, Bâle.
Châtelain, peintre, Leimenstrasse, Bâle.
Frey, Hans, sculpteur-médailleur, Riehen près Bâle.
Friedrich, Léonard, architecte, Steinenberg, Bâle.
Garnjobst, Hans, peintre, rue Boissonnade, 12, Paris.
Heer, Auguste, sculpteur, Bâle.
Herzig, Gottfried, St-Johannvorstadt, Bâle.
Hinderling, peintre, Tiersteinallee, 30, Bâle.
Höflinger, peintre, Blumenrain, Bâle.
Hollubetz, sculpteur, Gewerbeschule, Bâle.
Jauslin, K., peintre, Muttentz, Bâle-Campagne.